



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS UNITE - implantation d'un parc photovoltaïque flottant à Saint-Aubin-la-Plaine

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2026-DCPATE-64 du 20 février 2026, la demande formulée par la société SAS UNITE pour l'implantation d'un parc photovoltaïque flottant au lieu-dit "Quonian" sur la commune de Saint-Aubin-la-Plaine, est soumise à enquête publique dans la commune de Saint-Aubin-la-Plaine, pendant 34 jours consécutifs, **du jeudi 26 mars 2026 au mardi 28 avril 2026 inclus**.

Pendant l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Saint-Aubin-la-Plaine, les jours ouvrables aux heures habituelles d'ouverture au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

M. Gérard SPANIER est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à l'enquête. En cas d'empêchement, M. Dominique SERIN est nommé suppléant.

Il recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie, 1 rue de la Mairie, 85210 Saint-Aubin-la-Plaine :

- le jeudi 26 mars 2026 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h30 ;
- le mardi 14 avril 2026 de 9h00 à 12h30 ;
- le mardi 28 avril 2026 de 14h30 à 18h00 ;

Pendant la durée de l'enquête les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête en mairie : 1 rue de la Mairie, 85210 Saint-Aubin-la-Plaine, ou à l'attention du commissaire enquêteur par mail: « enquetepublique.vendee3@orange.fr », (en précisant en objet : Enquête publique – Parc photovoltaïque – Saint-Aubin-la-Plaine).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr – rubrique : « Publications / Enquêtes publiques » ; liste déroulante : « commune de Saint-Aubin-la-Plaine »).

Le résumé non technique de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, l'arrêté précité et le présent avis sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est consultable pendant la durée de l'enquête, **du 26 mars au 28 avril 2026**, sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr).

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de Mme Edith JOYEUX, mail : edith.joyeux@unit-e.fr.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Saint-Aubin-la-Plaine, et sur le site internet des services de l'État en Vendée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.